



Questions controversées autour du Mariage

Pourquoi l'Église catholique ne reconnaît-elle pas le divorce ?

Pour l'Église, il est impossible de reconnaître le divorce car quand un homme et une femme se marient, leur mariage est par sa propre nature indissoluble et pour toute la vie. Le divorce est une négation de la loi de Dieu.

Il existe une certaine méconnaissance de procédures canoniques, pouvez-vous rappeler ce que l'Église entend par la reconnaissance de nullité d'un mariage ?

Le mariage se rompt par le fait qu'il n'est pas un vrai mariage ou se rompt par l'infidélité, le péché de l'un ou de l'autre, ou des deux époux. Dans le premier cas, lorsqu'un des deux époux n'a pas eu l'intention d'entrer dans un vrai mariage, alors l'Église instruit un procès pour vérifier le fait de cette invalidité. Si par le procès est démontré que le mariage est invalide alors l'Église prononce une « déclaration de la nullité » parce que l'Église n'annule rien. L'Église veut seulement reconnaître que le mariage dès son commencement est nul et l'Église déclare sa nullité. Dans le deuxième cas, lorsque l'un des époux est infidèle, nous disons que l'alliance du mariage est rompue. Cependant, le mariage demeure valide, mais il est profondément blessé par l'infidélité.

Certains considèrent que compte tenu de la diminution du nombre de vocations de prêtres en Europe, une solution pourrait être de permettre aux prêtres de se marier. Qu'en pensez-vous ?

Quand le Seigneur appelle un homme au sacerdoce, Il appelle l'homme à vivre le sacerdoce comme Lui-même a vécu le sacerdoce seulement dans le célibat.

L'Église a parfois permis aux hommes mariés de devenir prêtres, mais ce sont des exceptions qui ne réalisent pas pleinement la volonté du Seigneur.

Dans ce sens, le célibat est une excellente réflexion de la donation totale de l'homme, du prêtre au Christ. Le Christ peut aussi agir par cet homme par la grâce de l'ordination.

Si vous étiez en présence de personnes se posant la question de la vocation, de prêtres en particulier, que leur diriez-vous ?

Je commencerais par leur dire qu'il n'y a pas de défaut de vocations car le Seigneur continue à appeler un nombre suffisant d'hommes au sacerdoce.

Il continue à appeler mais aujourd'hui, pour une variété de raisons, c'est difficile pour des jeunes de répondre à cet appel du Seigneur.

Je transmets un message d'encouragement à ces jeunes et les invite à prier chaque jour pour connaître leur vocation, de prier surtout devant le Saint Sacrement, devant la présence réelle de Jésus, pour demander au Seigneur : « *Seigneur qu'est-ce que vous voulez de moi ?* » « *Comment voulez-vous que je donne ma vie avec amour pour vous et pour votre peuple ?* »

Je suis sûr et certain que le Seigneur répondra à cette prière faite avec insistance et avec la disponibilité de faire ce que le Seigneur demande.

Bibliographie - Pour aller plus loin :

Catéchisme du concile de Trente, Deuxième partie, chapitre 27, Sacrement de mariage

Catéchisme de l'Église Catholique : le sacrement du mariage - article 7 – numéros 1 601 à 1 666.